

Responsables

Nous voilà dans la dernière ligne droite avant la position du Conseil d'Etat. Les résultats de la consultation qu'il a effectuée sont connus. Pas de surprise, tout le monde partage notre constat : le système hospitalier neuchâtelois coûte trop cher et le statu quo n'est pas possible.

Les organismes consultés apportent un large soutien également à la variante intermédiaire de notre plan d'actions. Jusqu'ici, tout va bien. Le bât se met par contre à blesser lorsqu'on demande quelles mesures de cette variante leur paraissent devoir être abandonnées. En gros, la réponse est majoritairement : réalisez la variante intermédiaire, mais sans les mesures qui concernent mon site.

Comme dans celle de la population, beaucoup d'émotion dans la réaction des organismes consultés. Nous nous y attendions et nous pouvons la comprendre. Notre mission nous contraint toutefois à mettre de côté nos émotions et à tout mettre en œuvre pour garantir aux neuchâteloises et aux neuchâtelois un dispositif performant, attractif et avant tout pérenne. C'est notre seul objectif.

Implacablement, le chemin qui y conduit passe par une réorganisation et un redimensionnement, débouchant sur une réduction des charges. Ni économistes sans cœur ni technocrates fous, nous mettons simplement la responsabilité au-dessus des émotions. Le rôle est ingrat, nous l'assumons; finalement, l'important, c'est la cause...

La direction générale

Espace d'expression

Le processus de mise sur pied de l'Hôpital neuchâtelois vous pose des questions, vous interpelle ou vous inquiète ?

Stéphanie Goldstein, directrice adjointe RH récolte vos messages, sous quelque forme que ce soit (courrier interne, courriel, etc.), rédigés de manière nominative ou totalement anonyme. Des réponses de la direction générale aux questions présentant un intérêt général seront publiées dans les colonnes des prochaines parutions d'**H.com**. Respect et confidentialité vous sont assurés dans tous les cas.

A vos plumes !

stephanie.goldstein@ne.ch

Maladière 45, 2000 Neuchâtel / 032 713 30 08

Transposition CCT 21 et salaires

La transposition des salaires dans le nouveau système de la CCT Santé 21 fait quelques remous, qui appellent des informations et explications complémentaires. Le délai de recours est par ailleurs prolongé jusqu'au 15 mars 2007.

Une précision en préambule : la transposition est indépendante de la création de l'Hôpital neuchâtelois et des décisions de sa direction; tout le domaine de la santé du canton de Neuchâtel (hôpitaux, homes LESPA et soins à domicile) est concerné par cette transposition qui est le fait de la CCT Santé 21. Elle se base sur des fichiers préparés par les responsables RH avant la création de l'Hôpital neuchâtelois, en collaboration avec les associations du personnel et les responsables de services sous la direction de la cheffe de projet CCT Santé 21.

Depuis, tant les modifications d'organisation que d'autres éléments tels que la participation à des formations, un changement de poste, etc., ont pu modifier les données de transposition. Il n'a malheureusement pas été toujours possible d'en tenir compte sur la fiche de collocation que vous avez reçue. Nous avons déjà corrigé certaines situations, mais n'avons pu pour des raisons de temps les corriger toutes pour le salaire de janvier 2007. Dans certains cas, il s'agit de reprendre à son début la procédure de collocation. Nous le ferons pour le salaire de février avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 bien évidemment.

Cela ne porte pas à conséquence : en effet, la transposition est intervenue francs/francs par comparaison avec votre salaire 2006 selon l'ancien système : un changement de collocation ne modifiera que très peu votre salaire, le nombre d'échelons accordés étant revu en fonction de la classe attribuée. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une transposition dans un nouveau système et non d'une revalorisation salariale, même si une dépense supplémentaire de 2 millions en découle globalement pour l'Hôpital neuchâtelois.

Nous avons reçu jusqu'ici un très abondant courrier posant des questions de tous ordres. Une réponse sera adressée dans tous les cas par la direction des RH, nous remercions les auteurs de courriers de faire preuve de patience, il n'est en effet pas possible de répondre immédiatement à chacun.

Le délai de recours prévu par la procédure **est étendu au 15 mars 2007**, pour permettre à ceux qui le désiraient d'attendre la collocation définitive et le versement du salaire du mois de février pour entamer la procédure de recours. Jusqu'à cette date, nous travaillerons à corriger les collocations qui nous semblent erronées.

Adaptations 2007

La fiche de transposition vous présente le salaire fixé dans la CCT Santé 21 à l'indice de 2006. Le salaire réellement versé en 2007 est quant à lui augmenté de 2,9%, en lien avec la suppression de la contribution de solidarité de 2,39% et d'une légère adaptation au coût de la vie.

Les médecins assistants, chefs de clinique adjoints et chefs de clinique voient également leurs salaires augmenter de 2,9% dès ce mois. Nous rappelons que ces médecins ont droit à une augmentation individuelle (changement d'échelon) à la date anniversaire de leur engagement sur l'un des sites de l'Hôpital neuchâtelois et non au 1^{er} janvier.

Assurance accidents complémentaire

L'Hôpital neuchâtelois a pris la décision d'offrir à l'ensemble de ses employés une assurance accidents complémentaire, qui permet de couvrir, combinée avec l'assurance de base, le 90% de la rémunération acquise au 1^{er} janvier, ainsi que la couverture en division privée en cas d'hospitalisation.

La Hotline du service du personnel oriente volontiers vos questions au **032 854 47 48**.

Blaise Della Santa, directeur des ressources humaines

A votre service : l'unité de « gestion RH »

Le département des ressources humaines s'est doté d'une unité dite de « gestion RH », qui dispense des prestations de conseil, d'accompagnement et de soutien aux collaborateurs comme aux cadres.

Cette unité se distingue du service du personnel, centralisé au Val-de-Ruz, du service de formation, de la médecine du travail et des responsables de sites, sur les prestations desquels nous reviendrons de manière concrète dans une prochaine parution.

L'unité de gestion RH souhaite développer une relation de partenariat avec l'ensemble des départements pour contribuer à la mise en place et au fonctionnement « en sous-presse » de l'Hôpital neuchâtelois. Professionnalisme, pragmatisme, efficacité, respect et équité constituent ses valeurs prioritaires.

Pourquoi faire appel à l'unité de gestion RH ?

L'unité est placée sous la responsabilité de **Stéphanie Goldstein**, directrice adjointe des RH, psychologue du travail au bénéfice d'une large expérience dans le domaine de la formation et de la gestion RH. Elle est disponible, avec son équipe, pour vous apporter conseil, soutien ou accompagnement dans les situations suivantes :

- recrutement
- questions de mobilité interne ou de transition professionnelle
- cahier des charges
- entretien d'appréciation
- gestion de conflit
- gestion d'équipe
- entretiens difficiles.

Qui sont-elles? Qui sont leurs clients ?

L'organisation de l'unité se présente en fonction d'une répartition par départements :

Stéphanie Goldstein Directrice adjointe RH 032 713 30 08 stephanie.goldstein@ne.ch Suivi spécifique Départements des finances Département des RH	Brigitte Billard Conseillère RH 032 713 30 14 brigitte.billard@ne.ch Suivi spécifique Département des soins	Isabelle Wenger Conseillère RH 032 713 30 16 isabelle.wenger@ne.ch Suivi spécifique Département logistique Départements médicaux
Assistante de l'unité 032 713 30 13	Sandrine Furrer	sandrine.furrer@ne.ch

L'équipe, basée à Neuchâtel, se déplace sur l'ensemble des sites en fonction des besoins et des demandes, dans une perspective de proximité.

Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas, prenez contact avec Stéphanie Goldstein, Brigitte Billard, Isabelle Wenger ou Sandrine Furrer, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Laurent Exquis change d'horizons

Six ans presque jour pour jour après son engagement, Laurent Exquis, directeur de l'Hôpital neuchâtelois – La Chaux-de-Fonds et Le Locle décide de changer d'horizons professionnels.

Le poste de directeur de site dans une structure transversale, qui est le sien depuis la création de l'Hôpital neuchâtelois, n'est pas à même de le combler professionnellement dans la durée, c'est pourquoi il consacrera ses compétences et son énergie à une nouvelle fonction dès mars prochain, hors domaine sanitaire et hors canton.

En plus de nos remerciements sincères, nous lui adressons nos vœux de succès dans son nouveau projet professionnel.

Il sera remplacé à l'interne de l'Hôpital neuchâtelois par un responsable déjà en place et le poste ne fera pas l'objet d'une mise au concours dans la mesure où la mission des directions de sites est appelée à évoluer de manière significative dans les prochaines années.

Le directeur médical à son poste

Le Dr Andrew Munday a quitté définitivement sa fonction à l'Hôpital Sud-Fribourgeois pour prendre à bras le corps son rôle de directeur médical de l'Hôpital neuchâtelois dès le 1^{er} janvier. Il ouvrira en parallèle une consultation de chirurgie générale sur le site de La Chaux-de-Fonds.

Sa priorité est la mise en place et l'organisation des départements médicaux transversaux, de concert avec les professionnels concernés. Avec, en prime, la gestion au quotidien du corps médical de l'Hôpital neuchâtelois. Joli défi.

Soyez le bienvenu, Dr Munday !

Départ du Pr M. Merlini

Le professeur M. Merlini a décidé de réorienter sa carrière et exercera comme chirurgien à l'Hôpital de Morges dès le 1^{er} février 2007.

Après une formation médicale et chirurgicale dans plusieurs centres hospitaliers romands, il est entré en fonction comme chirurgien-chef à l'Hôpital de la Chaux-de-Fonds en janvier 1988.

Réputé pour ses qualités d'opérateur, il a mené en parallèle une activité de recherche qui a été sanctionnée d'abord par un privat-docent, puis par un titre de professeur à l'Université de Lausanne. Travailleur acharné, il a participé à la formation d'un grand nombre de chirurgiens actifs en suisse romande.

La direction de l'Hôpital neuchâtelois lui souhaite une heureuse suite de carrière.

Position du Conseil d'Etat : fin janvier

Attendue à mi-janvier, la position du Conseil d'Etat sur le plan d'actions tombera probablement le 24 janvier.